



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL
 N° 20220413 -O4**

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 11
- votants = 12

L’an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s’est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur TEULIERE Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PEIRANI
Date de la convocation : 25 mars 2022

Présents : 11

ARAQUE Fausto, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CESANO Lionel, DELMAS Jean-Pierre (suppléant de BERTHOUMIEU Marie), FOUCHE Jean-Claude, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 11

AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LUDIER Stéphane, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

Monsieur Francis AYROLES quitte la salle au moment du vote.

OBJET : Compte Administratif 2021 Budget annexe

Monsieur TEULIERE prend la présidence.

Vu les travaux du bureau syndical du 9 mars 2022,

Après s’être fait présenter le compte administratif,

Après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

Après avoir ouï l’exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

- approuve le compte administratif 2021 du budget annexe lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		58 562,07	19 421,71	
Opérations de 2021	189 214,11	175 355,88	74 621,21	63 126,32
TOTAUX	189 214,11	233 917,95	94 042,92	63 126,32
Résultats de clôture		44 703,84	30 916,60	
Restes à réaliser			3 281,55	32 162,07
TOTAUX CUMULES	189 214,11	233 917,95	97 324,47	95 288,39
RESULTATS DEFINITIFS		44 703,84	2 036,08	

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

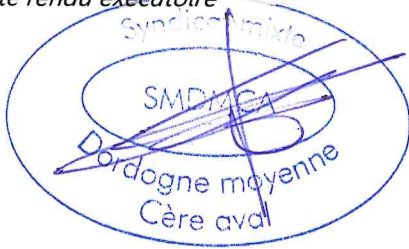


ID : 046-200092138-20220413-20220413040404-DE

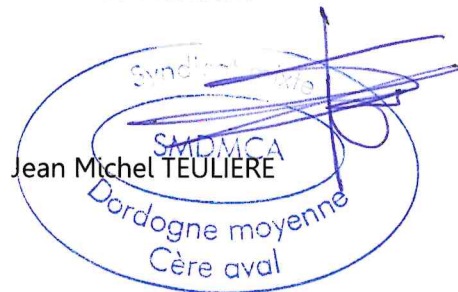
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs.

Publié et notifié le 28/04/22

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.